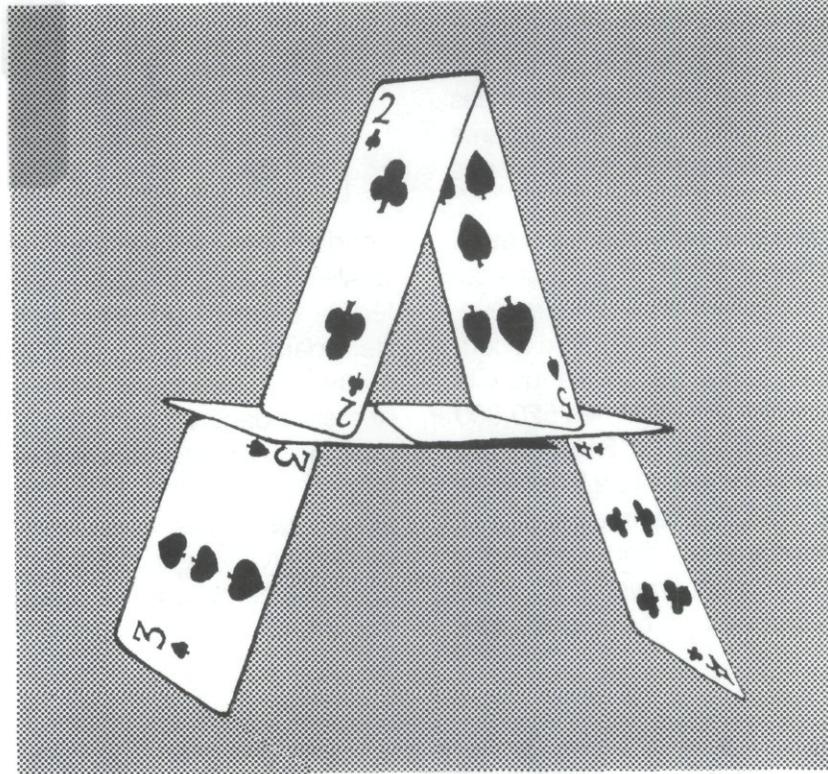


BRIAN, as-tu du cœur?



OTTAWA

15 SEPTEMBRE 1987

Les mal-logé-e-s se rassemblent

Pourquoi un rassemblement des mal-logé-e-s à Ottawa, le 15 septembre? Parce que l'Année internationale du logement des sans-abri tire à sa fin et que nos élus n'ont démontré aucune volonté de s'attaquer de façon globale et permanente à ce problème. Parce que, du 13 au 16 septembre, Ottawa sera le site d'une importante conférence internationale sur les sans-abri et que nous voulons profiter de l'attention portée à cet événement pour rappeler non seulement le sort de ces 10,000 à 15,000 Québécois-e-s qui sont condamné-e-s à la rue, mais aussi celui de ce million de personnes qui n'arrivent pas à se loger convenablement et à un prix raisonnable au Québec. Parce que nous en avons ras-le-bol de l'hypocrisie du gouvernement Mulrone y qui, depuis son arrivée au pouvoir, a coupé par-dessus coupé dans les programmes sociaux en habitation, tout en continuant à distribuer les abris fiscaux profitant aux plus fortunés.

FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU)

LOGEMEN(T) OCCUPE DE HULL

LES SANS-ABRI: LA POINTE DE L'ICEBERG

Nous sommes un million de mal-logé-e-s au Québec, un million de personnes qui nous voyons refuser quotidiennement le droit à un logement convenable à un prix raisonnable.

De 10,000 à 15,000 parmi nous se retrouvent sans logement stable, condamnées à vivre sur des trappes d'air chaud, dans des entrées d'appartement, dans des entrepôts désaffectés, ou au mieux à aller de chambres en chambres, de maisons d'hébergement en maisons d'hébergement.

Mais, derrière ce scandale des sans-abri, il y a aussi des centaines de milliers d'individus et de ménages qui doivent consacrer 30, 40, 50, 60% même de leurs revenus uniquement pour se loger, ce qui les oblige à couper dans d'autres besoins aussi essentiels que la nourriture, le vêtement et le loisir. En 1981, les 520,000 ménages locataires gagnant moins de \$15,000 par année devaient payer en moyenne 40% de leurs revenus au logement. Plus de 30% des femmes seules et de 35% des familles monoparentales dirigées par des femmes payaient 30% et plus de leurs revenus en loyer.

Être mal-logé-e-s au Québec, c'est aussi être



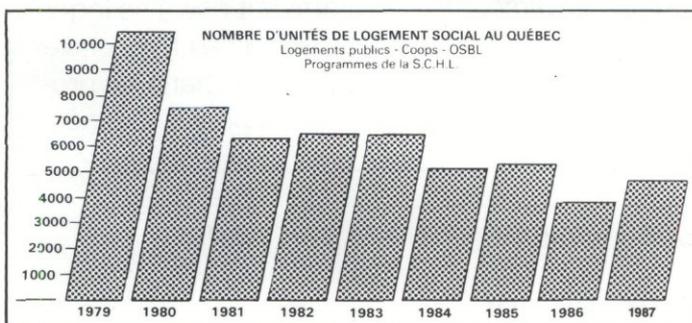
condamné-e-s à vivre dans un logement de mauvaise qualité, délabré, insalubre. En 1985, le gouvernement fédéral estimait que 13% des logements avaient besoin de réparations majeures. C'est aussi être menacé-e-s d'être évincé-e-s de nos logements, parce qu'on demeure dans un quartier populaire du centre-ville et que nos logements sont rénovés pour d'autres ou transformés en condos. C'est se voir refuser logement après logement et vivre diverses situations d'insécurité ou de harcèlement, parce qu'on est une femme, une personne handicapée ou âgée, un-e jeune, ou que nous appartenons à une minorité visible.

OTTAWA AU BANC DES ACCUSÉS

Mais qu'a fait le gouvernement fédéral pour s'attaquer aux problèmes des sans-abri et de l'ensemble des mal-logé-e-s du Québec. Bien peu! Le bilan du gouvernement Mulroney est loin d'être reluisant dans le domaine de l'habitation et ce ne sont pas les quelques miettes saupoudrées pour l'Année internationale (l'équivalent de 260 logements au total!) qui nous le feront oublier.

Ottawa a coupé dans le logement social

À la fin de 1985, le gouvernement conservateur annonçait sa nouvelle **Orientation nationale de la**



politique du logement. Il prétendait alors que cette politique permettrait d'aider un plus grand nombre de démunis. Quel est donc le résultat de cette politique?

- En 1986, Ottawa a contribué à la réalisation de **3 849 logements publics (HLM), coopératifs et sans but lucratif**, au Québec. Il s'agissait là d'une baisse radicale par rapport à 1985 où il s'en était fait **5 383**. La chute devient vertigineuse quand on compare la production de 1986 avec celle de la fin des années 1970, alors qu'il se faisait 10,000 logements sociaux par année.
- Le gouvernement fédéral nous répondra peut-être que la situation sera meilleure en 1987, puisqu'on prévoit la mise en chantier de 3 225 logements publics et sans but lucratif et de 1 250 coopératifs, pour un total de près de 4 500 unités d'habitation. Mais il ne s'agit-là que de prévisions (et nous avons appris à nos dépens à nous en méfier en 1986) et, même si ces logements étaient vraiment réalisés, leur nombre serait encore inférieur à la production d'avant 1985, alors que la situation du logement, elle, s'est détériorée.

Ottawa a réduit l'accessibilité au logement social

Sous prétexte de venir en aide aux plus démunis, le gouvernement Mulroney a réduit considérablement l'accessibilité au logement social. Il a ainsi contribué à créer une vaste **zone grise d'individus et de ménages à faibles revenus** qui sont considérés trop «riches» pour avoir accès aux programmes de logements sociaux, mais qui sont trop pauvres pour se servir du nouveau programme fédéral d'aide au logement coopératif.

– Seules les personnes et ménages ayant des revenus inférieurs à ce que le gouvernement a baptisé **les seuils de besoin impérieux de logement** peuvent avoir accès aux programmes de logements sociaux financés par Ottawa et les provinces, comme les HLM, le programme de logement sans but lucratif, le supplément au loyer et l'aide à la restauration pour les propriétaires occupants. Or, ces seuils sont ridiculement bas, beaucoup plus bas que les seuils de pauvreté fixés par le

Conseil national du bien-être social.

Comparons ce que donnent ces seuils dans la région métropolitaine de Montréal, en 1987:

par mois

2 chambres à coucher: 470 \$

3 chambres à coucher: 520 \$

4 chambres à coucher: 555 \$

Et ces loyers n'incluent pas les

Taille de la famille	Seuils d'accessibilité au logement social	Seuils de pauvreté
1	16 000 \$	11 079 \$
2	16 000 (si deux adultes)	
	18 000 (si un adulte et un enfant)	14 617
3	18 000	19 554
4	19 000	22 532
5	19 000	26 256

– Le nouveau programme de logement coopératif n'est plus considéré comme du logement social. Résultat? Les loyers y sont fixés en fonction de ceux qu'offre le marché privé pour un logement neuf ou restauré. En d'autres mots, ils sont chers, très chers! Voici des exemples de ce que ça donne sur le terrain des Usines Angus, dans le quartier Rosemont, à Montréal:

1 chambre à coucher: 400 \$

services. Mais qui peut se payer de tels loyers? Des ménages gagnant \$ 25,000 et plus. Pas moins! Une partie des ménages auront droit à un supplément au loyer, c'est-à-dire à une aide gouvernementale leur permettant de ne payer que 25% de leurs revenus, mais cette aide n'est disponible que pour un maximum de 3 logements sur 10 et elle est réservée aux seuls ménages répondant au critère de besoins impérieux.

LES MAL-LOGÉ-E-S: DES SANS-ABRI FISCAUX

La réponse que nous sert le plus souvent le gouvernement fédéral face à nos demandes, c'est qu'il n'a pas d'argent. À cela, nous répondons, avec les chiffres mêmes du gouvernement, que des milliards de dollars sont déjà consacrés à l'habitation, mais que cet argent est mal dirigé. En effet, plus de 80% de l'argent donné par l'État à l'habitation est constitué d'abris fiscaux profitant aux mieux nantis.

Le plus important de ces abris fiscaux est l'exemption totale ou partielle des gains en capital fait sur la vente des immeubles. Selon les évaluations mêmes du ministère des Finances, le coût de cette exemption

pourrait atteindre **\$2.5 milliards**. Les Immeubles résidentiels à logements multiples, mieux connus sous le nom d'immeubles classe 31 et 32 et qui permettent aux propriétaires de créer des pertes artificielles, représentent également un abri fiscal coûteux et inutile. Favorisant la construction d'immeubles à logements de faible qualité, les IRLM ont coûté pas moins de **\$ 65 millions** en 1983.

Les propositions de modifications annoncées le printemps dernier par le Ministre des finances, Michael Wilson, réduiraient légèrement la masse des abris fiscaux immobiliers: les IRLM seraient abolis, l'exemption de

gain en capital serait gelé à \$ 100,000 plutôt que le \$ 500,000 prévu initialement. Mais il est loin d'être sûr que ces mesures seront mises en application. Les Chambres de commerce et d'immeubles s'y opposent farouchement. Et, mêmes si elles sont adoptées, on peut fortement douter que l'argent gagné par le fédéral sera injecté dans le logement social. L'exemple de l'Angleterre et des États-Unis où des réformes fiscales ont eu lieu démontrent qu'elles s'accompagnent de réduction ou d'abolition de certains programmes sociaux.



Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) est un regroupement de 29 associations de locataires et groupes de

citoyen-ne-s à faibles revenus de toutes les régions du Québec. Il est né en 1978. Le FRAPRU mène campagne depuis plusieurs années pour le maintien et l'élargissement des programmes sociaux en habitation. Il intervient également sur plusieurs autres dossiers: en faveur du maintien de la population résidante dans les quartiers populaires; pour la défense des locataires sur le marché privé; contre la discrimination dans le logement; pour l'amélioration de l'ensemble des programmes sociaux...



Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
1212, rue Panet, local 318
Montréal, H2L 2Y7
(514) 522-1010



Le Comité Logemen(t) occupé intervient depuis 1983 en faveur des mal-logé-e-s de Hull et de la région de l'Outaouais. Il renseigne des locataires sur leurs droits, les aide à se regrouper, mobilise en faveur du logement social, intervient pour que le réaménagement de l'île de Hull se fasse en fonction des populations résidentes.

Logemen(t) occupé
186A, Saint-Laurent, Hull, J8X 2P8
(819) 778-1325



NOUS DEMANDONS AU FÉDÉRAL:

- Qu'il collabore financièrement, avec le gouvernement du Québec, à la mise en chantier de 50,000 logements sociaux (HLM, coopératives d'habitation et autres logements sans but lucratif) de qualité et intégrés aux quartiers environnants, au cours des 5 prochaines années.
- Que l'ensemble des ménages sous le seuil de la pauvreté aient pleinement accès aux programmes de logement social.
- Que le Programme fédéral d'aide au logement coopératif soit révisé en profondeur pour que

l'ensemble des faibles revenus y aient droit et que ce programme soit applicable dans toutes les régions du Québec.

- Que les abris fiscaux liés à l'habitation soient révisés en profondeur. Dans l'immédiat, que l'exemption de gains de capital sur la vente d'une résidence (autre que la résidence principale ainsi que les exemptions sur les immeubles résidentiels à logements multiples soient complètement abolies et que l'argent ainsi épargné soit réinvesti dans le logement social.